

Montréal, le 15 mars 2012

**Par courriel seulement**

Monsieur Jean Serge Turcot  
Éditeur, Journal VERT

**Objet: Demande d'autorisation d'Hydro-Québec pour réaliser le projet de lecture à distance  
Dossier de la Régie: R-3770-2011**

---

Monsieur Turcot,

La Régie de l'énergie accuse réception de vos courriels de ce jour relatifs à la demande d'Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance et vous en remercie.

Vos envois seront versés au dossier et affichés sur notre site internet à titre d'observations écrites et pourront être consultés au lien suivant : <http://internet.regie-energie.qc.ca/DEPOT/WebPages/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=111&phase=1&Provenance=D>

Par ailleurs, bien que la Régie de l'énergie soit saisie de la demande d'autorisation pour réaliser le projet lecture à distance d'Hydro-Québec et aura à rendre une décision à cet égard, elle ne peut se prononcer, à tout le moins pour l'instant, sur votre refus de semblable installation. Nous transmettons donc, par la présente, vos courriels à l'Unité Plaintes et Réclamations d'Hydro-Québec, qui verra à assurer le suivi de votre demande relative à l'enlèvement de votre compteur.

Nous vous invitons par ailleurs à suivre l'évolution de ce dossier en ligne, y incluant les audiences publiques qui débiteront le 19 mars prochain, à partir de notre site internet.

Veuillez agréer, Monsieur Turcot, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as

c.c. Unité Plaintes et réclamations, Hydro-Québec (par courriel seulement)